Présider un club de Football

« Introduction Conférence »

Sommaire

Présider un club de football, c'est :

- Côtoyer le bénévolat,
- Faire partie du monde du Football,
- Organiser et gérer un club,
- Manager des personnes,
- Développer des relations avec les élus, les instances, les partenaires,

→ Mais le District du football du Val de Marne se propose de vous accompagner, de vous aider

Le.la Bénévole / Le Bénévolat

- Du latin…….Benevolus « Bonne volonté » ; le nombre de bénévoles est estimé en France à 13 millions, soit plus de 20 % de la population, ils animent environ 1.000.000 associations,

- Agit pour l'intérêt de l'association, sans demander un salaire, sans contrepartie financière ; ce qui n'exclut pas un acte de reconnaissance,

- Agit sans obligation, pas de contrat de travail, mais possibilité de convention de bénévolat et de fiche de poste,

- Engage l'association dans ses actes, de ce fait il s'oblige à respecter les principes et règles de l'association,

→ Il peut être judicieux de cerner les motivations de l'engagement du bénévole

Le monde du Football, 1er Sport en France en nombre de licenciés

En 2021, environ 16 millions de licenciés sportifs, dont :

- *Football…..1 896.000 licenciés dont 8,4 % de femmes*
- *Tennis……950.000 licenciés*
- *Equitation…..664.000 licenciés*
- *Basket……..514.000 licenciés*
- *Golf……403.000 licenciés*
- *Judo…….. 370.000 licenciés*
- *Handball……..334.000 licenciés*
- *Natation……316 .000 licenciés*
- *Rugby……286.000 licenciés*
- *Pétanque…….280.000 licenciés*

Le Football : une Organisation pyramidale de l'international au local

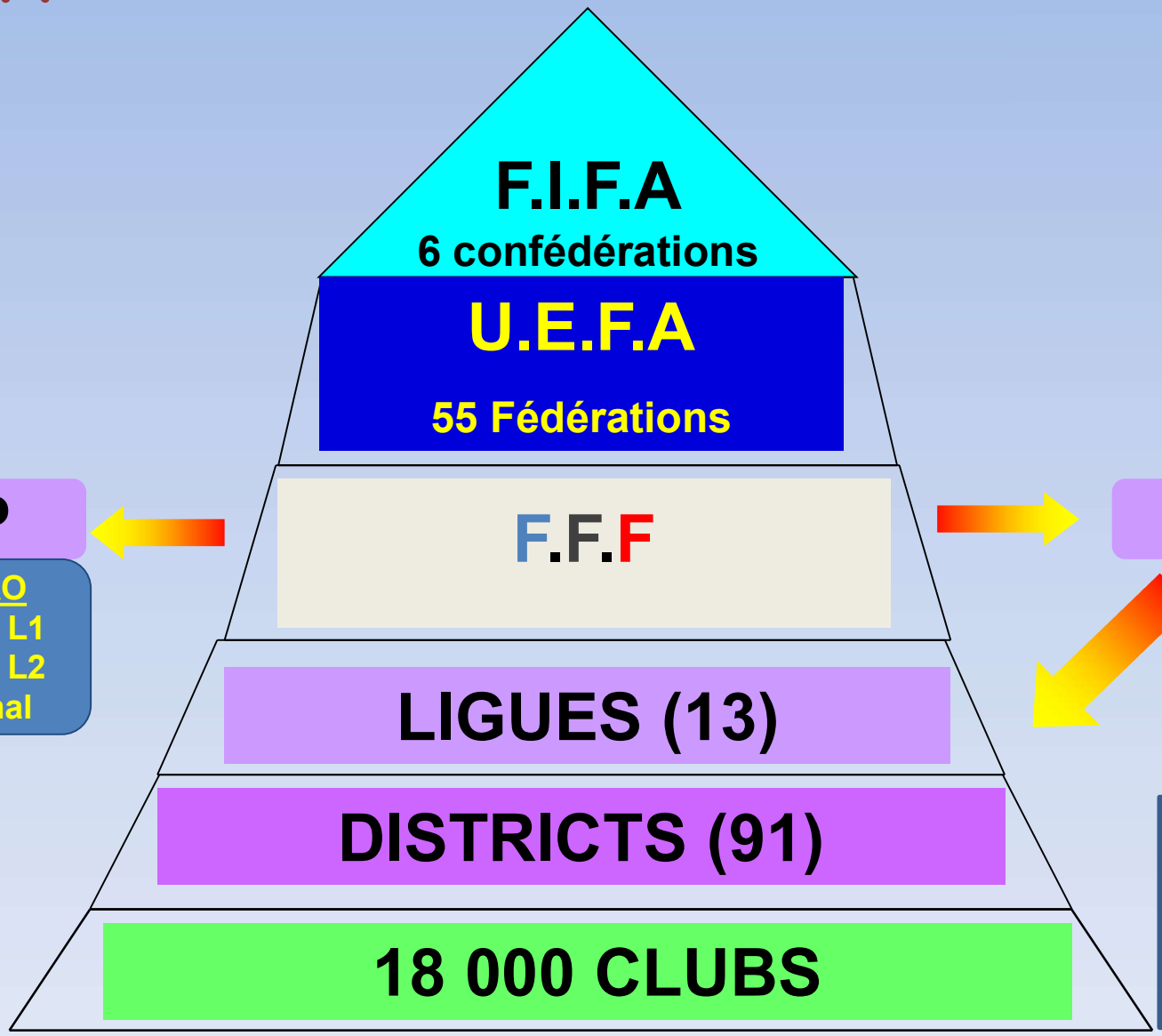

L.F.P

CLUBS PRO
20 Clubs en L1
20 Clubs en L2
4 en National

L F A

Val de Marne
142 Clubs
30 000
licenciés

Le District du football du Val de Marne

- **Le District c'est l'instance déconcentrée de gestion du football au niveau local (département, …)**

- Il organise les compétitions départementales,
- Il applique la politique sportive définie par la FFF, et la ligue Ile de France,
- Il applique Les Règlements généraux de la FFF et ses règlements particuliers (éducateurs, arbitres, …),
- Il dispense différentes formations en lien avec l'IRFF,
- Il traite « les affaires locales » via les différentes commissions (statuts et règlements, discipline, …)

- **Le District c'est aussi une structure**

- Un comité directeur composé de 15 membres élus en assemblée générale des clubs tous les 4 ans,
- Un président élu : Denis TURCK,
- Une direction administrative composée de 3 salariés administratifs et 3 techniciens,
- 150 bénévoles répartis dans 26 commissions

Un Club de Football

- ***Une structure à but non lucratif (association loi 1901),***
- ***Une structure à objet sportif,***
- ***Une structure régie par des lois et règlements,***
- ***Des responsabilités civiles, pénales, financières,***
- ***Une structure à forte dimension «humaine»,***
- ***Une structure utilisant des ressources diverses,***

Le cadre Juridique d'un Club de Football fixé par la loi de 1901

- Un club est une association : convention par laquelle 2 ou plusieurs personnes s'engagent à mettre en commun des connaissances, des activités dans un but non lucratif,

- 3 principes fondamentaux : liberté contractuelle des membres pour s'organiser (statuts), gestion désintéressée (pas de bénéfices), œuvrer pour le bien commun,

- Les critères pour créer une association : être au moins 2 personnes, avoir au moins 16 ans (à défaut accord parental), avoir la capacité de contracter, but non lucratif,

Le cadre Juridique d'un Club de Football fixé par la loi de 1901 (suite)

- Un club prend la forme d'une association déclarée qui implique des formalités administratives : déclaration en préfecture, avis de publication au journal officiel. Ces démarches permettent d'obtenir la personnalité juridique.

- Le fonctionnement de l'association est fixé dans les statuts et/ou le règlement intérieur (obligatoire pour une association sportive rattachée à une fédération).

- Les statuts doivent prévoir des organes de gouvernance : un bureau composé d'un président, d'un secrétaire général, d'un trésorier général,

- Le financement d'une association est réalisé par des subventions publiques, du mécénat, des donations et legs, les droits d'adhésions et cotisations des membres, le sponsoring, les activités lucratives accessoires,

- Régime fiscal d'une association : exonération hors activités lucratives,

Organiser, Gérer un club : une exigence de compétences

- C’est avoir ou acquérir des savoirs
  - dans le domaine du sport en général et du football en particulier,
  - sur les règles spécifiques des associations,
  - sur la gestion financière et humaine,
- C’est avoir ou acquérir un savoir faire, un savoir être
  - en matière d’organisation
  - en matière de management
  - au plan relationnel
  - En communication

Club / District : une complémentarité à l'oeuvre

- Un accompagnement régulier des clubs
  - Assemblée générale annuelle,
  - Rencontres périodiques,
  - Visites dans les clubs,
  - Formations dans le cadre du plan de formation de l'IRFF,
- Un accompagnement spécifique sur demande
  - Rencontre des nouveaux présidents,
  - Appui sur des dossiers spécifiques,
  - Formation dédiée, sur site
- Une possibilité de contribution aux travaux du district via les commissions